



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

étudiants

Question écrite n° 94452

Texte de la question

M. Bernard Carayon interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le suivi des étrangers ayant effectué une partie de leur cursus dans des universités françaises. Il souhaiterait savoir ce qui est mis en place pour garder un lien avec ces anciens étudiants qui pourraient indéniablement promouvoir l'université française et assurer le rayonnement de la France de retour dans leur pays d'origine.

Texte de la réponse

Si l'on a pu constater quelques réussites dans ce domaine grâce aux efforts conjoints des postes diplomatiques et de certains établissements en France, la mise en place de réseaux d'anciens étudiants étrangers ayant suivi tout ou partie de leur formation dans des universités françaises n'aboutissait pas à des résultats concluants. C'est pour corriger cette situation, préjudiciable aux intérêts de la France, que le législateur a précisé dans la loi du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État que le nouvel établissement public Campus France a pour première mission « la valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français, y compris par le suivi régulier des ressortissants étrangers ayant accompli tout ou partie de leur cursus dans le système français d'enseignement ou le réseau d'enseignement français à l'étranger ». Il est prévu que l'EPIC Campus France soit installé le 1er janvier 2012. À cet égard, M. Christian Demuynck, ancien sénateur de la Seine-Saint-Denis, a été chargé par le Premier ministre, le 5 septembre 2011, d'une mission de préfiguration qui doit préparer la mise en place de ce nouvel opérateur de l'État. M. Demuynck doit notamment proposer, avant le 1er décembre 2011, un projet d'établissement et le règlement intérieur, ainsi que les orientations de la convention triennale d'objectifs et de moyens qui sera conclue entre l'État et l'établissement.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94452

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13129

Réponse publiée le : 20 décembre 2011, page 13348